

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme VANGERTRUYDEN - NOTTE demeurant Rue de la Barre 31 à 1325 Chaumont-Gistoux.

Le terrain concerné est situé Avenue des Camélias, 5A à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°584A.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale quatre façades présentant les caractéristiques suivantes :

### **Volume principale :**

- Emprise au sol de 16,90m x 8,91 m, soit 150,58 m<sup>2</sup> ;
- Gabarit R+1+T à versant de 42° recouverte de tuiles ondulées de ton noir, hauteur de faîte à 9,86 m par rapport au niveau du terrain projeté, hauteur sous corniche de 5,60 m ;
- Façades en parement briques de ton rouge orangé nuancé en partie haute du volume et façade avant au niveau du rez-de-chaussée en crépi de ton noir ;
- Façade avant en recul de 1,10 mètres au niveau du rez-de-chaussée ;
- Menuiseries extérieures de ton noir ;

### **Volume secondaire :**

- Emprise au sol de 6,38m x 7,08 m, soit 45,17 m<sup>2</sup> ;
- Gabarit rez à toiture plate, hauteur d'acrotère de 3,36 m ;
- Façades en crépi de ton noir ;

### **Abords :**

- Déblais de 234 m<sup>3</sup> ;
- Abattage de deux arbres ;
- Création d'une zone d'accès à partir de la voirie avec un portail coulissant de ton noir ;
- Chemin d'accès et zone de stationnements, deux emplacements extérieurs, en revêtement perméables ;
- Plantation de deux arbres fruitiers et d'un arbre d'essence indigène (saule) ;
- Plantations de haies d'essences indigènes, contenant charme, hêtre et noisetier à l'avant de la parcelle et en limite mitoyenne gauche ;
- Murs de soutènements en béton sur une longueur de 9,40 m en mitoyenneté gauche et droite ;
- Citerne de récupération d'eau de pluie 10.000 L relié à un système dispersant.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 au 26 mai 2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 23 avril 2026